



REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

Création du site web dédié à l'attractivité économique d'Auvergne-Rhône-Alpes

Date limite de réception des offres :

Vendredi 03 août 2018 à 12h00

AUVERGNE-RHONE-ALPES ENTREPRISES

Immeuble Empreinte – 30 quai Perrache 69002 Lyon - France

Tél. : +33 (0)4 72 75 47 90 - Fax : +33 (0)4 72 71 32 45

E-mail : contact@auvergnerhonealpes-entreprises.fr - www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr

SIRET 827 654 351 00010

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691092077



Sommaire

Titre I. Objet et conditions de la consultation.....	3
ARTICLE I - 1. PRESENTATION DE L'ACHETEUR	3
ARTICLE I - 2. OBJET DE LA CONSULTATION ET LIEU D'EXECUTION	3
ARTICLE I - 3. ALLOTISSEMENT ET DEVOLUTION DES LOTS	3
ARTICLE I - 4. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
Titre II. Organisation de la consultation	5
ARTICLE II - 1. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
ARTICLE II - 2. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES.....	6
Titre III. Dispositions générales	7
ARTICLE III - 1. TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	7
ARTICLE III - 2. DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE CANDIDAT RETENU	8
ARTICLE III - 3. DEDOMMAGEMENTS	8
ARTICLE III - 4. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	8



Titre I. Objet et conditions de la consultation

Article I - 1. Présentation de l'acheteur

L'agence **AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ENTREPRISES** a été constituée en 2017 sous forme d'association régie par la Loi du 1er juillet 1901 par fusion-crédation de l'Agence Régionale de Développement Economique d'Auvergne (ARDE) et de l'Agence Régionale du Développement et de l'Innovation (ARDI Rhône-Alpes).

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ENTREPRISES est un pouvoir adjudicateur tel que prévu par l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La représentante et signataire de la présente procédure est Madame Sonia FRANCOIS, Responsable Attractivité.

Les communications dans le cadre de la présente procédure se feront exclusivement par voie électronique. Les candidats doivent envoyer tous leurs courriels à :

M. Gianni PANI, chef de projets communication : gpani@auvergnerhonealpes-entreprises.fr

Article I - 2. Objet de la consultation et lieu d'exécution

La présente consultation a pour objet la « création du site web dédié à l'attractivité économique d'Auvergne-Rhône-Alpes ». Cela comprend la création, la conception, la mise en ligne, la maintenance, l'assistance. Il s'agit d'un marché de services.

Les variantes sont autorisées. Les options ne sont pas autorisées.

Article I - 3. Allotissement et dévolution des lots

Le marché ne comporte qu'un seul lot.

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement momentané d'opérateurs économiques. Si un lot est attribué à un groupement d'opérateurs économiques, il lui sera demandé de prendre la forme, lors de l'attribution, du groupement solidaire.

Les candidats ne peuvent pas présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Article I - 4. Conditions de la consultation

4.a Étendue de la consultation et mode de consultation

Le présent marché est soumis aux dispositions de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015. Il s'agit d'un marché passé selon les modalités prévues à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Cette offre est ferme, définitive, non indexable et non révisable pour la durée du présent marché.



4.b Date et heure limite de réception des offres

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, les candidats disposent d'un délai supérieur à 21 jours à compter de la publication de la présente consultation pour déposer leurs offres.

La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 03 août 2018, 12h00.

4.c Prix du marché

L'offre de prix doit être exprimée en Euro et Hors Taxes (avec une mention relative à la TVA).

L'offre proposée par les candidats ne devra pas excéder 40 000 € HT.

4.d Durée du marché

Les prestations seront exécutées dans un délai calculé à compter de la date de notification du marché jusqu'à la date de mise en ligne du site internet. Ce délai ne saurait excéder 5 mois. Il appartient aux entreprises d'indiquer dans l'acte d'engagement le délai d'exécution auquel elles s'engagent.

4.e Modifications de détail au dossier de consultation

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ENTREPRISES se réserve le droit d'apporter au plus trois (3) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Ce délai de trois (3) jours s'entend à compter de la réception du courriel par le candidat l'informant des modifications de détail.

4.f Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 30 (trente) jours à compter de la date limite de réception des offres.

4.g Contenu et communication du Dossier de Consultation Entreprise (DCE)

Le Dossier de Consultation Entreprise (DCE) comprend :

1. L'**Acte d'Engagement (A.E.)** et ses annexes (dont la Décomposition du prix global et forfaitaire)
2. Le **Règlement de Consultation (R.C.)**
3. Le **Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)**
4. Le **Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)**
5. La **Décomposition du Prix Global Forfaitaire (D.P.G.F.)**



6. Le **Cahier des Clauses Administratives Générales** applicables aux Marchés de Fournitures Courants et de Services issu de l'arrêté du 19 janvier 2009, non transmis aux candidats mais que ceux-ci sont présumés connaître. Il est consultable sur le site : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020407115&categorieLien=id>
7. Les **annexes** : exemples de documents de communication, politique de protection des données à caractère personnel, politique en matière de cookies

Titre II. Organisation de la consultation

Article II - 1. Présentation des candidatures et des offres

La procédure est ouverte, tous les candidats sont admis à remettre une offre avant la clôture de la présente consultation.

Les candidats auront à produire un **dossier complet sur support informatique**, comprenant obligatoirement les pièces suivantes :

- a) L'acte d'engagement complété, daté et signé et ses annexes ;
- b) Le CCAP et le CCTP datés et signés par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être Titulaire du contrat (joindre un R.I.B.) ;
- c) Une lettre de candidature signée permettant l'identification du ou des opérateurs économiques candidats au marché public (imprimé DC1 ou document équivalent) ;
- d) la copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;
- e) la déclaration sur l'honneur (datée et signée) indiquant que le candidat est à jour de ses cotisations sociales et fiscales au 31 décembre du dernier exercice clos ;
- f) la déclaration du candidat (imprimé DC2 ou document équivalent) identifiant chaque candidat et chaque co-traitant en cas de groupement en renseignant les éléments permettant d'évaluer les qualités et capacités professionnelles, techniques et financières du candidat ou du groupement candidat ;
- g) le cas échéant, le formulaire DC4 si le candidat entend recourir à un ou plusieurs sous-traitants.
- h) Une note mettant en avant un positionnement marketing pour le site web, présentant un concept de communication pour « vendre » la région et démontrant la bonne compréhension de notre projet, allant jusqu'à une première proposition graphique : page d'accueil, page intérieure.
- i) Une présentation mettant en avant :
 - a. les caractéristiques technique du site, précisant notamment :
 - i. le CMS proposé par le prestataire ainsi que les plug-ins ou fonctionnalités qui feront l'objet d'un développement spécifique
 - ii. la gestion de la sécurité du site web : modalités de mises à jour, mesures supplémentaires prévues, certificat de sécurité...



- iii. le fonctionnement du prestataire en matière de propriété intellectuelle et d'accès aux éléments sources du site web
 - b. Les services associés : formation à l'outil, garantie maintenance et assistance, contrat de maintenance évolutive (avec présentation des tarifs associés)
 - c. Les références de l'agence, notamment des exemples de réalisations de sites web équivalents en termes de budget
 - d. Son planning de réalisation, intégrant notamment les délais de validation envisagés pour chaque étape majeure
 - e. Une présentation de l'équipe qui sera en charge du projet
- j) L'offre financière du candidat : le candidat reportera dans l'acte d'engagement son prix global et forfaitaire. Il précisera en outre, dans une décomposition du prix global et forfaitaire annexé à l'axe d'engagement, le coût de la mission correspondant aux prestations demandées (HT et TTC), et détaillé selon chaque étape de la mission ainsi que les frais de mission.
A noter : ces coûts intégreront notamment un budget d'achat d'art (images/vidéos). La majeure partie des photos et vidéos seront transmises par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.

Les formulaires DC1, DC2 et DC4 sont disponibles sur le site :
<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Les candidats devront apporter la preuve de leur inscription au registre du commerce et des sociétés ou équivalent, avec un justificatif de moins de 3 mois.

L'offre du candidat doit respecter les conditions du Cahier des Clauses Particulières valant acte d'engagement. Le candidat doit fournir les renseignements, documents et prendre les engagements demandés.

Le dossier sera transmis au moyen d'un dossier électronique à l'adresse indiquée en article III-1. Dans l'objet du courriel, il sera indiqué les mentions : Réponse à la consultation – Appel d'offres n°01/2018/COM, « Nom de l'entreprise ».

Il est précisé que les envois par télécopie ne sont pas autorisés.

En cas d'absence d'une de ces pièces ou de non-conformité de leur proposition avec les stipulations du CCP, AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ENTREPRISES se réserve le droit d'écarter le candidat de la présente consultation.

Tous les documents constituant ou accompagnant les dossiers de candidature et d'offre doivent être rédigés en français.

Article II - 2. Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager des négociations avec les candidats, sur tous les éléments de leurs offres et notamment sur leur prix.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ENTREPRISES

Immeuble Empreinte – 30 quai Perrache 69002 Lyon - France

Tél. : +33 (0)4 72 75 47 90 - Fax : +33 (0)4 72 71 32 45

E-mail : contact@auvergnerhonealpes-entreprises.fr - www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr

SIRET 827 654 351 00010

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691092077



✓ **Evaluation des offres**

Les critères de jugement des **offres** sont les suivants :

1. Pertinence marketing : 30%
 - Concept de communication
 - Adaptation à la cible
 - Clarté du message
2. Valeur créative : 30%
 - Ergonomie du site web et déclinaisons mobiles
 - Pistes graphiques proposées
 - Références du candidat et exemples de réalisations graphiques
3. Valeur technique : 20%
 - Qualité des applications techniques proposées
 - Méthodologie d'exécution et des moyens mis en œuvre
 - Qualité de l'assistance technique pour les prestations de formation, assistance téléphonique, garantie, support, maintenance, référencement, mesure d'audience
4. Prix : 20 %.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de convoquer 2 ou 3 candidats, dont les offres écrites auront été jugées les plus intéressantes, à une audition afin d'effectuer le choix définitif de l'adjudicataire du marché.

Titre III. Dispositions générales

Article III - 1. Transmission des candidatures et des offres

Les dossiers devront être transmis par courriel avec demande d'accusé réception à l'adresse suivante : gpani@auvergnerhonealpes-entreprises.fr

Les éléments de **candidatures** et les éléments **d'offres** seront envoyés dans deux supports électroniques différents pour des raisons pratiques.

De manière générale, les candidats s'efforceront d'individualiser chaque document ou bloc de documents ayant une cohérence propre.

En cas de besoin, les candidats transmettront leurs dossiers en plusieurs courriels notamment au regard du poids des documents et des capacités des boîtes de messageries électroniques. Dans cette hypothèse, les candidats veilleront à accompagner chaque courriel d'une demande d'accusé de réception.



Article III - 2. Documents à produire par le candidat retenu

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ENTREPRISES sollicite auprès du candidat auquel il envisage d'attribuer le marché, l'obtention de l'ensemble des certificats fiscaux et sociaux mentionnés ci-dessous dans un délai maximum de quinze (15) jours :

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-77 et D. 8222-8 du Code du Travail.

Le candidat mentionnera les coordonnées précises de la personne ressource à contacter, sur un document joint à l'attestation sur l'honneur afin d'obtenir les documents requis.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats requis dans ce délai, son offre est rejetée et une nouvelle demande de certificats est faite au candidat suivant dans le classement des offres.

Article III - 3. Dédommagements

Un dédommagement de frais sera effectué pour la réalisation des pistes graphiques demandées (home page et page intérieure) à hauteur de 500€ pour chaque candidat non retenu.

Article III - 4. Renseignements complémentaires

Pour tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats pourront s'adresser par courriel avec demande d'accusé réception à :

- M. Gianni PANI, Chef de projet communication : gpani@auvergnerhonealpes-entreprises.fr
- M. Sylvain DEPALE, Chef de projet communication : sdepale@auvergnerhonealpes-entreprises.fr

Une réponse sera adressée à tous les candidats ayant été destinataires du dossier au plus tard vingt-quatre heures (24) heures avant la date limite fixée pour la réception des offres.